

Renseignements administratifs



Procédures d'Inscription au lycée général

La demande d'intégration au lycée se passe en deux temps :

- Demande d'affectation
- Dépôt de dossier d'inscription.

1 - La demande d'affectation (sur la plate-forme académique AFFELNET):

L'établissement actuel (collège ou lycée le cas échéant) de l'élève saisit les vœux d'affectation demandés. Les familles peuvent être associées à cette saisie selon les établissements. Suivre les consignes données par l'établissement de votre enfant. Les familles seront informées des résultats d'affectation à partir de la deuxième quinzaine de juin.



2- Le dépôt de dossiers d'inscription :

Dès la publication des résultats d'affectation, les familles des élèves qui ont demandé notre établissement en vœu 1 seront destinataires de leurs dossiers d'inscription [aux domiciles ou par le biais du collège [collèges publics de notre secteur)].

Les élèves qui sont pris hors vœu 1, et qui souhaitent intégrer notre établissement doivent nous contacter pour pouvoir retirer un dossier d'inscription.

Les consignes relatives à la restitution de dossiers d'inscription seront indiquées dans les dossiers. Le dépôt de dossier vaut confirmation d'inscription.

Contact :

Standard - 02 97 70 70 00

Secrétariat scolarité – 02 97 70 70 01

Mail : ce.0560016n@ac-rennes.fr

